



TIB : Règlement pour les élèves

Considérations initiales

Avec l'introduction de la nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle en 2015, un nouveau travail entièrement dédié à l'interdisciplinarité est introduit (Article 11 OMPr et chapitre 9.1.4 du PEC) dans notre école. Le travail interdisciplinaire de disciplines ou TIB couvre l'ensemble des domaines d'enseignement en maturité et prépare au travail interdisciplinaire centré sur un projet ou TIP. Les TIB seront effectués sous deux formes:

- Séquences d'enseignement interdisciplinaires : le TIB se déroule dans le cadre des périodes d'enseignement. Il vise l'élaboration de mini projets centrés sur des disciplines enseignées.
- Apprentissage auto-organisé : le TIB se déroule dans le cadre des devoirs.

Un minimum de deux notes semestrielles est requis pour la note d'école TIB. Or il faut qu'au moins deux travaux soient fournis sur un semestre dans le cadre du TIB. Ainsi, les maturités intégrées doivent accomplir quatre travaux interdisciplinaires de discipline. Pour les maturités à plein-temps sur une année, le calcul de la note d'école est déterminé sur la base de trois prestations fournies dans le cadre du TIB. Pour la maturité en cours d'emploi, l'organisation est la même qu'en maturité intégrée.

Organisation

En ce qui concerne l'organisation des TIB, nous séparerons d'une part les cursus de maturité intégrée et en cours d'emploi, et d'autre part les cursus de maturité à plein-temps.

1) Maturité intégrée et en cours d'emploi

Le TIB est dispensé en deux semestres qui peuvent être différents selon l'orientation et le type de maturité professionnelle:

- Pour les orientations techniques, à l'exception du type chimie et sciences de la vie : les semestres dédiés au TIB sont le troisième et le septième semestre.
- Pour les orientations technique type chimie et sciences de la vie, ainsi que pour l'orientation économie type service et pour l'orientation santé et social type santé et type travail social en intégré ainsi qu'en cours d'emploi : les semestres dédiés au TIB sont le premier et le cinquième semestre.

Pour chaque semestre, deux activités distinctes sont prévues : un TIB en atelier et un TIB en travail autonome. Ces deux activités sont décrites aux points suivants.

a) Premier semestre de TIB

L'organisation du TIB lors du premier semestre se base sur la réglementation suivante, à savoir:



i) Un TIB en atelier :

- *L'atelier du premier semestre porte sur les disciplines fondamentales et complémentaires. Des ateliers (conférence, laboratoire, activité, visite, ...) seront proposés par des enseignants du cursus maturité. Ils sont organisés la semaine avant les vacances de Noël pour toutes les classes selon leurs jours de cours habituels.*
- *Les élèves s'inscriront dès lors à deux ateliers dans le courant du mois de novembre et, selon le nombre d'inscriptions, se verront attribuer un atelier spécifique. Le nombre maximum d'élèves admis par atelier sera de 15.*
- *Chaque élève sera évalué selon ses prestations fournies dans le cadre de l'atelier, soit par une prestation écrite, soit par une prestation orale à la fin de l'atelier. Les critères d'évaluation de chaque atelier seront communiqués aux participants.*
- *En cas d'absence, l'élève excusé devra fournir un travail écrit suivant les consignes données par le responsable de l'atelier manqué.*

ii) Travail autonome.

- *Le but du travail en autonomie du premier semestre est de familiariser l'apprenti à l'utilisation correcte d'outils informatiques nécessaires à la rédaction du TIP.*
- *Ce travail comprend un cours théorique concernant la mise en page d'un document Word. Lors de ce cours, les apprentis recevront un guide (tutoriel) sur la mise en page ainsi que des instructions sur un travail écrit qu'ils devront rédiger. Ce travail sera principalement une mise en page et une application des outils de Microsoft Word.*
- *L'évaluation portera sur le respect des règles de mise en page selon le guide distribué. Chaque critère est objectif et clairement identifiable permettant une évaluation sommative.*

b) Deuxième semestre de TIB

L'organisation du TIB lors du deuxième semestre se base sur la réglementation suivante, à savoir:

i) TIB en atelier.

- *L'atelier du deuxième semestre porte sur les disciplines spécifiques.*
- *L'encadrement et l'organisation des ateliers sont identiques à celui du premier semestre.*

ii) Travail autonome

- *Le travail autonome est un travail méthodologique sur la recherche d'informations et de sources pertinentes nécessaires à la rédaction du TIP.*
- *Les élèves reçoivent régulièrement des tâches à effectuer en autonomie.*



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Documents TIB/ ELEVES

Page 3

1/ Règlement TIB Elèves 2024-2025



Travail interdisciplinaire de disciplines

www.epai.ch/TIP

Etabli le 24.01.15 par rTIP

Révisé le 24.01.2016, rTIP

Libéré le 25 avril 2015, Doyen section F

- *A la fin de la séquence, les apprentis sont évalués selon des critères objectifs sur la recherche d'informations et de sources par l'accompagnant TIP sous la forme d'une évaluation sommative.*

2) Maturité à plein-temps

Pour la maturité à plein-temps, toute la semaine avant les vacances de Noël sera mise à profit pour organiser deux des trois travaux TIB demandés. Chaque élève devra choisir un atelier portant sur les disciplines fondamentales et complémentaires en plus d'un atelier concernant les disciplines spécifiques. L'élève participe ainsi à deux ateliers et réalise le travail de recherche et source en autonomie. Le temps restant pendant cette semaine est à disposition des élèves pour la rédaction du TIP.

Pondération des travaux TIB

La moyenne des notes des travaux TIB sur les deux semestres représente 50% de la note Interdiscipline, les 50% restant étant fournis par la réalisation du TIP.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir dans ces travaux interdisciplinaires de disciplines. Nous sommes convaincus que le principe d'ateliers peut être très motivant et différent de l'enseignement habituel.